



**Linx**

Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre

**52 | 2005**

**Lexique, terminologie, discours**

---

## Synonymie et dénomination

**Gérard Petit**

---



**Édition électronique**

URL : <http://linx.revues.org/198>

DOI : 10.4000/linx.198

ISSN : 2118-9692

**Éditeur**

Presses universitaires de Paris Nanterre

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 juin 2005

Pagination : 97-112

ISSN : 0246-8743

**Référence électronique**

Gérard Petit, « Synonymie et dénomination », *Linx* [En ligne], 52 | 2005, mis en ligne le 27 janvier 2011, consulté le 24 février 2017. URL : <http://linx.revues.org/198> ; DOI : 10.4000/linx.198

---

# Synonymie et dénomination

*Gérard Petit*

**SYLED(RES) – Université Paris X - Nanterre**

## Introduction

La synonymie est une propriété sémantique dont l'efficacité et la validité sont fortement contestées en linguistique, pour ne pas dire niées (Rey-Debove 1997). Si des approches à caractère syntaxique en reconnaissent l'existence (Gross 1997) et en produisent une compréhension large, la tendance s'oriente généralement vers une acception restreinte qui, constatant l'absence d'isomorphisme entre signifiés lexicaux, admet une synonymie partielle, indexée comme *parasynonymie* (Mortureux 1997, Lehmann & Martin-Berthet 2003). Pour le linguiste la question de la synonymie se négocie en fait dans un paradoxe : en tant que propriété sémantique, elle est plus ou moins congédiée car réduite à une coïncidence d'emplois entre polysèmes par ailleurs autonomes ; elle est convoquée en revanche, donc reconnue, comme levier pour attester de la polysémie d'une unité lexicale (désormais UL).

La dénomination, en tant que propriété sémantique associant de manière codée, stable et récurrente une UL à un segment de réalité (Kleiber 1984), connaît les mêmes vicissitudes. Sa pertinence est niée par les tenants d'une conception dynamique de la signification, qui y voient l'argument d'une représentation fixiste de la signification et des relations lexicales. Elle est toutefois (implicitement) validée par la nécessité de disposer d'un minimum de stabilisation pour entreprendre, toute école confondue, une analyse du sens lexical. La dénomination souffre également d'un autre déficit : sa conceptualisation est lacunaire et procède généralement, dans l'inconscient culturel du linguiste, de stéréotypes extrêmement réducteurs. Nous avons montré (Petit 1998a, b, c, 2001, 2004 à paraître) qu'une approche non-monolithique de la dénomination est nécessaire pour que cette propriété puisse disposer d'une validité et d'un rendement

heuristique en linguistique. En effet, la dénomination peut servir de contrepoint pour analyser des faits linguistiques aussi variés que le figement (Mejri 1997, 2000), la polysémie (Petit 2004 à paraître) ou encore l'autonymie.

La dénomination peut aider à la compréhension de la synonymie en en révélant des propriétés non-explorées. Réciproquement, l'épreuve de la synonymie permettra de mettre en relief certaines spécificités de la dénomination, mais aussi d'insister sur la nécessité pour le linguiste, de modifier sa perception des faits lexicaux. Nous postulons que la relation de synonymie est vectorielle (par là elle se rapproche de la polysémie), c'est-à-dire orientée, et hiérarchique (elle présente des points communs avec l'hyponymie / hyperonymie). La synonymie ne sera pas envisagée ici comme une propriété occasionnelle, mais constitutive du statut de certaines UL. Nous dissocierons deux facettes : synonymie de fait *vs* synonymie de droit, qui correspondent aux deux parties de l'étude. Le corpus sera constitué de binômes de synonymes lexicaux et terminologiques<sup>1</sup>. Une question de fond se posera à nous : une UL peut-elle concilier dénomination et synonymie ?, c'est-à-dire continuer à assumer la fonction dénominative en situation de synonymie ?

## I. La synonymie de fait et la régulation dénominative

Une propriété lexicale *de fait* est attestée par l'usage et est en général conforme à l'intuition linguistique. Elle est *de droit* si elle est stipulée et parfois même imposée par une institution faisant fonction d'autorité énonciative. Propriété de droit et de fait peuvent coïncider ; elles peuvent également entrer en opposition, voire en conflit. Par *synonymie de fait*, nous entendons une relation lexicale (donc située en langue, au niveau de la représentation sémantique des UL – désormais RS), validée par l'usage, qui a produit sa stabilisation, la contrôle et la fait évoluer. Ce type de relation est massivement attesté par les binômes d'UL appartenant à des registres de langue différents.

### A. Déficit dénominatif et compensation synonymique

Le vocabulaire familier (Petit 1998b et c) est en grande partie constitué d'UL qui doublonnent des lexèmes du registre standard (désormais STD) : *voiture vs bagnole / caisse* ; *chaussure vs godasse / pompe / grolle*. Cette relation est inscrite en langue. Le N STD entretient une relation lexicalisée avec les UL familières qui lui correspondent. Les UL familières entretiennent entre elles le même type de relation sémantique. De fait se voit vérifiée une propriété de la synonymie : les UL en jeu sont rigoureusement interchangeables :

1. *il est venu en (voiture / bagnole / caisse<sup>2</sup>)*
2. *il s'est acheté de(s) nouvelles (chaussures / godasses / pompes / grolles)*

---

<sup>1</sup> Les dimensions de cette étude ne nous permettent pas d'aborder la question de la néologie. Celle de la coréférence sera entrevue en I.B.

<sup>2</sup> Un énoncé comme *venir en caisse* peut surprendre. Il a néanmoins été entendu et validé par des groupes d'étudiants (que nous remercions).

La relation établie par les binômes ne valide qu'en partie les deux prérequis de la synonymie (identité des valeurs sémantiques ; substituabilité des UL). Plusieurs limitations s'observent, qui intéressent précisément la RS des unités en jeu. Première d'entre elles, la répartition de la RS sur les binômes : deux unités synonymes doivent en principes présenter des RS identiques. Toutefois, lorsque celle-ci est exprimée par un énoncé analytique, seul le N STD semble satisfaire l'exigence :

3. *voiture* / ?\**bagnole* / ?\**caisse* : “véhicule routier individuel, à quatre roues (ou plus), pourvu d'un moteur et servant au transport des personnes et éventuellement des marchandises”
4. *chaussure* / ?\**godasse* / ?\**pompe* / ?\**grolle* : “article d'habillement qui protège le pied, pourvu d'une semelle résistante, et qui couvre le pied sans monter plus haut que la cheville”

Pareillement, il semble très peu acceptable de définir, lexicalement et hors contexte spécifique, le N STD par l'un de ses synonymes familiers, alors que l'inverse est tout à fait envisageable :

5. ?\**voiture* : “bagnole” / “caisse”  
*bagnole* / *caisse* : “voiture”
6. ?\**chaussure* : “godasse” / “pompe” / “grolle”  
*godasse* / *pompe* / *grolle* : “chaussure”

Le test de dénomination vient confirmer cette dissymétrie :

7. (*voiture* + *chaussure*) est le nom d'un  $x$  qui  $W^3$   
un  $x$  qui  $W$  s'appelle une (*voiture* + *chaussure*)
8. (\**bagnole* / \**caisse* + \**godasse* / \**pompe*) est le nom d'un  $x$  qui  $W$   
\*un  $x$  qui  $W$  s'appelle (une *bagnole* / une *caisse* + une *godasse* / une *pompe*)

Sa portée implique que les deux types de N ne disposent pas du même statut lexical. Si l'on admet (Kleiber 1984, Mejri 1997, Petit 2001, Temple 1996) que la dénomination est un révélateur de la lexicalisation d'une unité, toute UL doit en principe disposer d'une valeur dénominate et satisfaire aux tests de reconnaissance. Le fait que dans un binôme STD / N familier, seule l'UL STD remplisse la condition

---

<sup>3</sup> « un  $x$  qui  $W$  » est une RS de type logique où  $x$  exprime l'incluant et  $W$  un ensemble de différences spécifiques. C'est sur ce modèle que se construisent en général les définitions naturelles et les définitions lexicographiques.

implique : (i) soit que les unités pour lesquelles un blocage existe ne sont pas des UL ; (ii) soit qu'elles en sont, mais qu'elles négocient leur lexicalisation de manière spécifique. La première hypothèse est sous-tendue par un paradoxe. D'une part elle est confirmée par des énoncés où la valeur dénomminative des N familiers est explicitement niée au profit de celle de l'UL STD :

9. *bagnole / caisse* n'est pas le nom d'un x qui W, c'est *voiture*  
un x qui W ne s'appelle pas une bagnole / une caisse, mais une voiture
10. \**voiture* n'est pas le nom d'un x qui W, c'est *bagnole / caisse*  
\*un x qui W ne s'appelle pas une voiture, mais une bagnole / une caisse

Elle est toutefois invalidée du fait que les N familiers présentent des propriétés sémiotiques identiques à celles de leur homologue STD : leur signification est codée, elle doit être mémorisée, ils entretiennent une relation référentielle stable et récurrente. Cette dernière particularité est capitale car elle repose sur les paramètres fondamentaux de la lexicalisation. Le paradoxe se résout si l'on interroge le prérequis sous-jacent au libellé des tests : « être le nom de » et « s'appeler un N » sont conditionnés par une représentation de la langue comme entité uniforme. Si l'on admet, et la logique des registres de langue y conduit, qu'une langue est un artefact représentationnel<sup>4</sup> construit sur une donnée socialement fragmentée, alors il convient de réviser l'approche de la dénomination et d'en spécifier la pertinence. On opposera ainsi (11) à (9) :

11. (*bagnole / caisse + godasse / pompe*) est le nom, dans le registre familier de la (voiture + chaussure)  
une (voiture + chaussure) s'appelle, dans le registre familier, une (*bagnole / caisse + godasse / pompe*)

L'acceptabilité de (7) et sa prégnance dans la conscience courante proviennent d'un effet métonymique qui érige le registre STD au rang de prototype de l'expression et d'étalon des relations linguistiques<sup>5</sup>. Du même coup se voit validée notre seconde hypothèse : les unités en jeu sont bien toutes des dénominations, mais fonctionnellement différentes. Cette disparité de régime, qui fait du STD le cas non marqué du sentiment linguistique, trouve un écho dans la manière dont les deux types d'unités négocient leur synonymie. Ainsi l'on admettra (12), mais plus difficilement (13) :

12. (*godasse / pompe + bagnole / caisse*) est un synonyme de (*chaussure + voiture*)
13. ??(*chaussure + voiture*) est un synonyme de (*godasse / pompe + bagnole / caisse*)

---

<sup>4</sup> Ce point est l'enjeu de débats, la langue n'étant pas un observable.

<sup>5</sup> Que l'on se situe dans le domaine lexical, syntaxique, phonologique ou autre.

Pareillement, face à (11), (14) semble peu acceptable :

14. ? (*bagnole / caisse + godasse / pompe*) est le nom, dans le registre familier d'un  $x$  qui W

? un  $x$  qui W s'appelle, dans le registre familier, une (*bagnole / caisse + godasse / pompe*)

du fait que l'indexation des N familiers s'opère directement sur un énoncé analytique exprimant des attributs critères. La relation équative que les deux types d'UL entretiennent ne peut être instanciée que dans un énoncé stipulant explicitement leur répartition par registres :

15. un  $x$  qui W est dénommé par (*chaussure + voiture*) dans le registre standard et par (*godasse / pompe + bagnole / caisse*) dans le registre familier

*pompe / godasse* d'une part, et *chaussure* de l'autre sont les noms respectivement familiers et standard d'un  $x$  qui W

La disparité entre N STD et N familiers touche aussi bien leur valeur dénomminative que la synonymie qu'ils entretiennent. Elle est le symptôme d'une perception hiérarchisante du lexique. Seul le STD est considéré comme sémiotiquement intègre, le familier étant relégué au rang d'annexe dispensable. D'où le sentiment que les UL familiaires sont doublement incomplètes. D'abord parce qu'elles ne disposent pas d'une valeur dénomminative réelle : cette fonction ne peut être activée et reconnue que moyennant la spécification du niveau de langue. Ensuite parce que l'expression de la synonymie n'est pas réversible (cf. 13). Une telle représentation, pour naïve<sup>6</sup> qu'elle soit, n'en nourrit pas moins l'imaginaire du linguiste, du moins tant que celui-ci persiste à accréditer l'existence d'un niveau non-marqué, transcendant, pour l'expression des relations sémantiques. Dans une telle configuration l'UL familière apparaît comme une entité de second ordre : elle dénomme par délégation, la synonymie qu'elle entretient avec le N STD étant elle aussi orientée. De fait se constitue un statut inédit : celui de synonyme.

### ***B. La synonymie comme statut sémiotique***

En principe la synonymie n'affecte pas le statut sémiotique d'une UL. Une UL dénomme indépendamment de toute relation de synonymie avec une autre UL. Dans une perception naïve en revanche, la limitation de la dénomination est conjointe à un

---

<sup>6</sup> Nous n'accordons pas de valeur péjorative à ce qualificatif. Nous distinguerons une approche naïve d'une approche spontanée en ce que la première ne mobilise pas de savoirs savants mais procède de l'intuition plus ou moins informelle. Une approche spontanée s'inscrit dans la diachronie et peut, ou non, mobiliser des savoirs savants. Pour la distinction entre les deux types de savoirs, voir notamment Béacco (2004).

renforcement de la valeur synonymique des N familiers. Ceux-ci se définissent comme des synonymes de leurs correspondants STD, ce qui bloque la réversibilité de la relation. Lorsqu'elle s'établit sur des binômes localisés de part et d'autres d'une frontière de registre, la synonymie se vectorialise au point de devenir un statut sémiotique à part entière, qui éclipse la valeur dénomminative.

Pareil phénomène s'observe entre le registre standard et son correspondant soutenu, mais dans une configuration différente : *voiture* et *automobile* partagent une relation de synonymie et sont tous deux des dénominations. Leurs RS sont identiques et ils sont justiciables d'une description analytique :

16. *voiture* et *automobile* sont les dénominations respectives d'un  $x$  qui W  
un  $x$  qui W s'appelle une voiture ou une automobile

Toutefois, si (17) est admissible, (18) rencontre une réticence :

17. *voiture* et *automobile* sont des synonymes  
18. *voiture* est un synonyme d'*automobile*  
? *automobile* est un synonyme de *voiture*

La difficulté est liée au fait qu'entre les deux N une disparité de fréquence est perceptible, qui serait validée par (19)<sup>7</sup> :

- 19 *voiture* est une dénomination plus courante qu'*automobile* pour un  $x$  qui W  
un  $x$  qui W s'appelle plus couramment une voiture qu'une automobile

Cette différence de perception dans le statut dénomminatif impose l'un des deux N comme représentant prototypique de la dénomination d'une catégorie référentielle. Si donc la dénomination n'est pas sensible à la possession d'une relation de synonymie (ce qui revient à dire que la synonymie est invisible à la dénomination), en revanche, cette dernière est conditionnée par le statut dénomminatif de l'UL. Pour cette raison, contrairement à ce que laissent induire les tenants d'une polysémie dynamique, aucune relation de synonymie n'existe entre, p. ex. *cedrier* et *enveloppe*, ou encore entre *souche* et *siège* bien que (20) soit possible :

20. *peux-tu me passer le cedrier ?* (en parlant d'une enveloppe qui en fait fonction)  
*le siège n'était pas très confortable* (en parlant d'une souche sur laquelle on s'est assis)

---

<sup>7</sup> Corrélativement *automobile* tend à se spécialiser terminologiquement comme nom de secteur industriel. Ses emplois comme synonyme de *voiture* se cantonnent de plus en plus au domaine spécialisé.

La raison en est que ni *enveloppe*, ni *souche* ne disposent respectivement de la même RS que *cendrier* et *siège* et que de ce fait même, à la question : *comment s'appelle ce x ?* en montrant l'objet, il n'est pas possible de répondre par (21), mais par (22)<sup>8</sup> :

21. \*ce x s'appelle un (cendrier + un siège)

22. ce x s'appelle une (enveloppe + une souche)

ce x ne s'appelle pas un (cendrier + un siège), bien qu'il en fasse fonction

ça n'est pas un (cendrier + un siège), mais une (enveloppe + une souche)

La relation qui unit d'une part *souche* et *siège*, et de l'autre *enveloppe* et *cendrier* relève de la coréférence ; elle n'est pas inscrite dans le lexique du fait qu'elle est mise en défaut par l'absence de contrepartie dénomminative de *souche* et *enveloppe* dans un emploi « siège » et « cendrier ». L'extension de la référence de *cendrier* et *siège* à une enveloppe et à une souche qui possèdent les propriétés extrinsèques d'un cendrier et un siège n'intéresse que le vocable et la déformation qu'il introduit, sous le contrôle du discours, dans l'interprétation du lexème correspondant.

La synonymie de fait présente donc deux propriétés caractéristiques :

– elle est subordonnée à la valeur dénomminative de l'UL. Un déficit dénomminatif peut avoir deux conséquences : s'il est linguistique (*cendrier* / *enveloppe*), il est de nature à bloquer la synonymie ; s'il est représentationnel (*voiture* / *bagnole*), il la vectorialise et institue une unité-pivot, centre dénomminatif, et un satellite, centre synonymique ;

– la synonymie n'est pas une propriété sémiotique, sauf en cas de déficit dénomminatif représentationnel. Dans ce cas, elle hiérarchise les statuts sémiotiques des UL en jeux et crée un statut de synonyme de plein droit : une UL accomplit son statut lexical comme synonyme d'une autre UL. La synonymie de droit réalise une configuration semblable, bien que systématisée.

## II. La synonymie de droit, ou le balisage des emplois

Nous appellerons *synonymie de droit*, une relation validée par un corps de doctrine et imposée par des textes faisant jurisprudence dans une communauté de locuteurs (arrêtés ministériels, dictionnaires spécialisés et / ou produits par une autorité énonciative, nomenclatures validées par des instances représentatives<sup>9</sup>...). Ce type de synonymie ressortit non au constat comme le précédent, mais à une décision politique. Il suppose l'existence d'un cadre juridique qui garantisse sa validité et en régle l'emploi. Eu égard aux paramètres qui le définissent, une telle relation n'a pas pour

---

<sup>8</sup> A cet effet, voir Petit (2004 à paraître).

<sup>9</sup> Arrêtés de terminologie produits sous l'égide de ministères en France ; dictionnaires publiés par le CILF, l'Office de la langue française au Québec ; nomenclatures terminologiques établies par la DGLF ; *Dictionnaire des termes officiels* ; recommandations de l'Académie française, etc.



domaine d'application le lexique courant, où les échanges sont régulés par les discours et la communauté des locuteurs, mais la terminologie.

### ***A. La synonymie comme privation : la terminologie interventionniste***

Comme nombre d'autres disciplines, la terminologie s'est construite autour d'écoles et est traversée de débats (Cabré 1998, 2000, Gaudin 1993, Sager 2000, Slodzian 2000). La branche qui dispose du périmètre institutionnel le plus vaste aujourd'hui est issue de la Théorie Générale de la Terminologie (désormais TGT<sup>10</sup>), et en particulier de l'École de Vienne. Les grands référentiels (dictionnaires terminologiques, bases de données, manuels d'enseignement) mais aussi les attentes des milieux professionnels sont massivement orientés vers cette branche tant sur le plan théorique que méthodologique.

Cette conception, appelée fréquemment *interventionniste* par ses opposants<sup>11</sup> milite pour une politique linguistique active et normalisatrice : un terme et les relations qu'il entretient doivent être légitimés par une instance normalisatrice politique, administrative ou industrielle (gouvernement, syndicat industriel, entreprise). Dans cette perspective, une terminologie est un ensemble d'unités décrétées, régies et non pas constatées ni construites par l'usage.

La position de la TGT vis-à-vis de la synonymie est relativement claire : en principe cette relation doit être évitée (Cabré 1998 : 79). Toutefois, l'objectif étant illusoire, elle est tolérée mais contrôlée (Cabré 1998 : 188 sq.). Deux approches de la synonymie s'opposent, l'une large, l'autre étroite. La conception large repose davantage sur la coréférence : deux séquences sont synonymes si elles dénomment le même concept. De ce fait, la relation s'établit entre :

- a. une dénomination et sa définition ;
- b. une dénomination et une illustration ;
- c. des termes équivalents appartenant à des langues différentes : *edifício* / *bâtiment* / *building* ;
- d. une dénomination scientifique et une forme populaire : *acide acétylsalicylique* / *aspirine* ;
- e. une dénomination standard et une forme dialectale : *pissenlit* / *dent de lion* / *cramaillet* ;
- f. des dénominations appartenant à différents registres : *pénitencier* / *prison* / *tôle*.

D'emblée, on remarquera que : a et b n'opposent pas des termes ; c, d, e et f opposent des variantes de langues, de registres ou de sous-codes.

Une conception plus restreinte de la synonymie établit la relation entre :

---

<sup>10</sup> On pourrait lui opposer la Socioterminologie ou la Terminologie textuelle, qui envisagent le terme comme une UL et ne sont pas interventionnistes. Dans cette perspective le terme ne s'oppose au lexème que par son appartenance domaniale et le caractère non-stéréotypique de sa RS.

<sup>11</sup> Auxquels nous nous joignons.

– g. des dénominations équivalentes d'un même état de langue, variantes morphologiques ou synaptiques : *taxonomie* / *taxinomie* ; *ophtalmologiste* / *ophtalmologue* ; *syndrome d'immunodéficience acquise* / *syndrome immunodéficientaire acquis* / *syndrome de déficit immunitaire acquis*.

– h. un sigle et sa forme développée : *OPA* / *offre publique d'achat* ;

– i. une troncation et sa forme complète : *méto* / *chemin de fer métropolitain* ;

– j. un symbole et un terme : *Ca* / *calcium*.

Dans cette perspective, seules les variables notationnelles d'un même terme sont prises en compte. Cette propension trouve un écho et une caution dans la représentation terminographique. A titre d'exemple, nous produirons la note qui accompagne l'article *taxinomie* du *Grand Dictionnaire Terminologique* (désormais GDT) :

23. « L'emploi de ce mot est très répandu, cependant beaucoup d'auteurs lui préférèrent *taxinomie* pour sa morphologie française alors que *taxonomie* est formé de l'anglais *taxonomy*. »

Qu'elle soit large ou restreinte, la conception de la synonymie véhiculée par la TGT se distingue foncièrement de celle observable dans le lexique. Elle n'oppose pas des dénominations distinctes, mais des variables qui n'affectent que le signifiant et, dans une moindre mesure, le concept (du plus petit degré de spécification au plus grand). Une telle conception est favorisée par la précellence accordée en terminologie, toutes écoles confondues, au signifiant. Celui-ci est considéré comme une dénomination à part entière<sup>12</sup>. C'est en ce sens, et seulement à cette condition, qu'est admise la synonymie comme opposition de dénominations, la perspective dominante étant onomasiologique. Cette approche relève en fait de la déclinaison des formes possibles autour d'un même pivot dénominatif, caractérisé par la pluralité de son signifiant. Elle revient, sous couvert de tolérance et de codification, à nier la synonymie au profit d'une conception unipolaire de la dénomination : pour la TGT, la synonymie n'existe *a priori* pas entre termes différents.

La différence cruciale entre conceptions onomasiologique et sémasiologique de la synonymie, telles qu'elles se dégagent de ce qui précède, réside dans ce que la dernière situe la relation au niveau de la seconde articulation du langage tandis que l'autre joue sur les deux articulations avec une focalisation importante sur la première. Le fait que la signifiant assume seul la fonction dénominative favorise la multiplication des dénominations pour autant de variables constatées.

La fiche terminologique est une carte d'identité du terme. Elle en décrit les variables, la signification ainsi que les relations sémantiques qu'il est susceptible d'entretenir avec d'autres termes. De nombreux modèles de fiches existent, allant jusqu'aux plus développés (cf. notamment Gouadec 1993). Ils ont en commun de posséder un champ dédié à la synonymie. Une exploration de quelques fiches extraites du GDT et du *Vocabulaire d'Internet* révèle la gestion faite par la terminologie de cette relation.

---

<sup>12</sup> Voir à cet égard l'article lucide et stimulant de J. Humbley (2001).

terme	synonymes proposés
<i>clavardage</i>	<i>bavardage-clavier, cyberbavardage, bavardage en ligne, bavardage</i>
<i>autoroute de l'information</i>	<i>inforoute, autoroute électronique, autoroute numérique, autoroute informatique</i>
<i>clavarder</i>	<i>cyberbavarder, bavarder en ligne</i>
<i>webcaméra</i>	<i>webcam, caméra Web, caméra Internet, camirette, cybercaméra</i>

Plusieurs constatations s'imposent : (i) les synonymes retenus intéressent la seconde articulation et procèdent d'une approche congruente avec celle observable en sémasiologie ; (ii) les variables diaphasiques ou diastratiques sont exclues ; (iii) la synonymie est une relation orientée : les termes classés comme synonymes ne disposent pas d'une entrée d'article. La synonymie est donc un régime sémiotique de plein droit, opposant le terme à un pseudo-terme que serait le synonyme ; (iv) la synonymie n'est pas apte à dénommer<sup>13</sup> (contrairement à ce que postule la TGT) mais, au plus, à fournir des variantes stylistiques pour l'encodage ; (v) la synonymie est une propriété graduelle : les synonymes sont reproduits ci-dessus dans l'ordre où ils sont présentés dans l'article du terme correspondant. Le non-respect, systématisé à l'ensemble des articles des deux ouvrages, de l'ordre alphabétique implique que le rang d'apparition est pertinent, l'éloignement signifiant la possession de la relation à un degré moindre. La synonymie n'est donc pas une propriété également partagée, certaines unités étant davantage synonymes que d'autres (des "très synonymes" s'opposent ainsi à des « peu synonymes »)<sup>14</sup>. De fait la synonymie terminologique, en raison de l'encadrement strict et vectorialisé qui la singularise, n'est jamais réversible.

La seconde grande caractéristique de la synonymie terminologique est le rejet de synonymes potentiels. Ils sont classés sous deux étiquettes selon que leur emploi est proscrit ou non. Dans le dernier cas, un champ *termes non-retenus* mentionne les candidats malheureux, que l'on peut néanmoins rencontrer dans un texte. Pour *clavardage* ils se résument à trois : *causette, tchate, tchatce*. Plus intéressant est le champ « termes à éviter ». Il constitue le lieu d'une intervention effective d'une autorité sur l'encodage. Pour *allocation*, on rencontre *allouance*, formé sur l'anglais *allowance* (raison sans doute du rejet), pour *clavarder* : *chater, chatter, tchater, tchatter, tchatcher* et pour *webcaméra* (pourtant formé sur l'anglais) : *caméra à diffusion en temps réel* (synapsie rejetée car estimée trop descriptive). Ces unités ne sont pas considérées comme des termes, elles n'ont aucune valeur dénomminative.

Synonymie et dénomination fonctionnent en raison inverse selon que le paradigme de référence est sémasiologique et lexical ou bien onomasiologique et terminologique (TGT). Si dans le premier la possession d'une valeur dénomminative

<sup>13</sup> Un énoncé comme : « *bavardage-clavier* est une dénomination » est faux, malgré la définition produite de la synonymie par la TGT.

<sup>14</sup> La disposition est parfois explicitée par une note. Ainsi à *autoroute de l'information* : « Avec l'émergence du concept de « société de l'information », *autoroute de l'information* a supplanté *autoroute électronique*, apparu pourtant en premier. *Inforoute* est aussi fréquemment utilisé. »

conditionne la validité d'une relation de synonymie, dans le second la dénomination reste soumise à la reconnaissance de cette relation : un terme ne dénomme pas s'il a été déclaré synonyme ; un terme dénomme du fait qu'il n'est pas synonyme. A un niveau plus général, dénomination et synonymie entrent dans une relation signalétique : la possession de l'une par une UL ou un terme est un indice de l'efficiencia de l'autre.

### **B. Terme et UL, l'impossible synonymie ?**

Soit les binômes :

24. *encéphalopathie spongiforme bovine / maladie de la vache folle*

*chlolorofluorocarbures / gaz à effet de serre*

*patère / porte-manteau*

Ils présentent tous la même configuration : à une unité terminologique est opposée une UL<sup>15</sup>. Peut-on considérer que la relation de paraphrase observable en discours de l'une par l'autre relève de la synonymie ? Les remarques qui précèdent apportent plusieurs points d'éclairage. La TGT adopte une position contradictoire : par principe elle admet l'existence d'une telle relation (voir plus haut), mais dans les faits, c'est-à-dire au niveau des descriptions terminographiques, elle l'exclut, les seuls synonymes retenus appartenant au domaine de l'activité spécialisée<sup>16</sup>. De fait si d'un point de vue terminologique une synonymie est supposée exister entre terme et lexème, celle-ci se voit rapidement invalidée. Les présupposés impartis à la synonymie en terminologie impliqueraient par ailleurs que le lexème, du fait même qu'il est synonyme, n'ait pas valeur dénomminative. On aboutit alors à une contradiction, de laquelle il n'est *a priori* pas possible de sortir.

La raison du blocage provient de la gestion contradictoire du couple dénomination et synonymie par la TGT d'une part, et la description en sémantique lexicale de l'autre. Pour tenter de résoudre la difficulté, il convient soit d'opter pour un paradigme, au risque d'aboutir à des conclusions aberrantes, soit de modifier la conceptualisation de la dénomination (tout en optant pour une conception non restrictive de la synonymie).

---

<sup>15</sup> *Porte-manteau* est un terme, mais fonctionne également dans l'interlocution courante comme substitut de *patère*. C'est dans ce sens que nous le prendrons ici.

<sup>16</sup> Des exceptions existent dont le statut n'est pas toujours clair à établir. Ainsi le GDT consacre-t-il *aspirine* comme quasi-synonyme d'*acide acétylsalicylique* avec pour note explicative : « L'acide acétylsalicylique est communément désigné par son nom déposé *aspirine*. » Or, un nom déposé est juridiquement une dénomination (ce qui expliquerait *quasi*). Toutefois il est induit qu'*aspirine* est une appellation courante (ce qui justifierait *synonyme*, mais aussi le choix de *désigner*, et non pas de *dénommer*). En revanche *aspirine soluble* et *aspirine tamponnée* sont reconnus comme termes par le même dictionnaire.

Dans (24), la catégorie référentielle isolée de part et d'autre du binôme est identique. En revanche, une divergence de signification existe, qui est de deux ordres :

– elle porte sur le sens prédictible (mode de donation du référent) dans la mesure où terme et / ou lexème appartiennent au lexique construit et que leur signifiant réalise des formules différentes ;

– la signification dénotative n'est pas identique. Le terme est supposé présenter un concept, c'est-à-dire disposer d'une RS descriptive, élaborée et non-équivoque. Le lexème en revanche instancie un stéréotype (Putnam 1985, Fradin 1984), c'est-à-dire une RS admettant des traits qui ne correspondent pas à des énoncés analytiques, qui peuvent être faux et / ou non-spécifiants et non-classifiants. Entre ces deux RS existe nécessairement une intersection, plus ou moins lâche (Assal 1994).

Les deux N présentent, sur le plan sémiotique, des propriétés qui satisfont aux critères de dénomination : stabilité et récurrence de la référence, codage, mémorisation nécessaire. Par ailleurs, aucun blocage n'est *a priori* opposé par les tests de dénomination :

25. *encéphalopathie spongiforme bovine* est le nom d'un  $x$  qui W ;

*maladie de la vache folle* est le nom d'un  $x$  qui W<sup>17</sup>

Toutefois (25 produit un effet de contraste que rend (26) :

26. ? *encéphalopathie spongiforme bovine* et *maladie de la vache folle* sont les deux noms d'un  $x$  qui W ;

? un  $x$  qui W s'appelle aussi bien *encéphalopathie spongiforme bovine* que *maladie de la vache folle*

Le caractère peu naturel de (26) provient de ce qu'il associe sur un même plan des dénominations qui appartiennent à des sites différents. Il conviendrait donc de spécifier :

27. *encéphalopathie spongiforme bovine* est le nom, la dénomination, dans un discours spécialisé, d'un  $x$  qui W

28. *maladie de la vache folle* est le nom, dans le langage courant, d'un  $x$  qui W / de l'encéphalopathie spongiforme bovine

Le point de vue de la TGT ne valide pas (28), la seule dénomination admise étant (27). En revanche, une approche lexicale validera (27) et (28). Une approche naïve validera également les deux, mais en accordant probablement un privilège à (27), *encéphalopathie spongiforme bovine* apparaissant comme une dénomination savante, donc empreinte de vérité. *Maladie de la vache folle* risque fort d'être tenue, à cet égard, comme

---

<sup>17</sup> Mêmes observations avec les deux autres binômes.

un substitut non-savant. Le privilège accordé à (27) est purement représentationnel (le stréréotype du terme technique dans la conscience naïve) et ne procède d'aucune analyse préalable. Il serait néanmoins vérifié par des énoncés qui dévaloriseraient la fonction dénominative du lexème :

29. ce  $x$  ne s'appelle pas *maladie de la vache folle*, mais *encéphalopathie spongiforme bovine*  
\*ce  $x$  ne s'appelle pas *encéphalopathie spongiforme bovine*, mais *maladie de la vache folle*
30. *encéphalopathie spongiforme bovine* est le vrai nom d'un  $x$  qui W  
*encéphalopathie spongiforme bovine* est le vrai nom de la maladie de la vache folle  
\**maladie de la vache folle* est le vrai nom de l'encéphalopathie spongiforme bovine
31. *encéphalopathie spongiforme bovine* et *maladie de la vache folle* sont synonymes, mais c'est *encéphalopathie spongiforme bovine* qui est le véritable nom d'un  $x$  qui W
32. la maladie de la vache folle s'appelle l'encéphalopathie spongiforme bovine  
??l'encéphalopathie spongiforme bovine s'appelle la maladie de la vache folle  
l'encéphalopathie spongiforme bovine s'appelle la maladie de la vache folle dans le langage courant  
l'encéphalopathie spongiforme bovine s'appelle couramment la maladie de la vache folle

Une conception naïve déplacerait donc le centre de gravité de la dénomination vers le terme technique, alors qu'une approche linguistique tiendrait les deux unités à équidistance. Cette dernière ne postulerait pas de précellence, mais admettrait que les deux N sont des UL diastratiquement réparties sur des aires différentes. Elle envisagera la synonymie comme un fait de polydénomination, une même catégorie référentielle disposant d'une dénomination domaniaire et d'une dénomination courante. La seule réticence, de nature à restreindre l'étendue de la synonymie, sera la non-substituabilité de l'un à l'autre dans le même discours. Toutefois, les discours médiatiques sont coutumiers de ce genre de permutations et tendent à limiter fortement la valeur d'une telle réticence. En clair, une approche linguistique n'érigera pas de pivots dénominatifs, là où une approche naïve et une approche terminologique (TGT) tendent à le faire. En ceci, ces deux dernières démarches, qui cherchent pourtant à se différencier, se rapprochent fortement.

Comprendre la dénomination implique que l'on ne perçoive pas cette propriété comme un fait uniforme mais stratifié. Nous n'avons envisagé ici que trois aspects :

*Gérard Petit*

dénomination de droit *vs* de fait, dénomination par registres de langue *vs* par répartition socio-professionnelle, dénomination naïve (procédant d'une intuition) *vs* linguistique (relevant d'une description argumentée du lexique).

Cette approche n'a été que partielle et a laissé dans l'ombre un certain nombre de questions : la dénomination de droit dans le domaine lexical, les conflits entre dénomination de droit et de fait en terminologie, le changement dénomiatif et la synonymie provisoire (p. ex. *ophtalmologue* / *ophtalmologiste*), l'influence du libellé des tests sur l'acceptabilité des résultats.

Synonymie et dénomination ne sont pas des propriétés adventices. Elles interviennent de manière cruciale dans la détermination de la sémiotique de l'unité lexicale. Tout comme la dénomination doit être (re)pensée à l'aune d'une description empirique du lexique, la synonymie ne peut être congédiée dans un au-delà des relations sémantiques. De par sa confrontation avec la dénomination nous espérons avoir montré quelques aspects de son rôle régulateur dans la distribution des statuts sémiotiques.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ASSAL, A. (1994), « La notion de notion en terminologie », *Meta*, XXXIX-3, Presses de l'Université de Montréal.
- BÉACCO, J.-Cl. (2004), « Représentations métalinguistiques ordinaires et discours », *Langages* N° 154, Larousse, Paris.
- CABRÉ, M.-T. (1998), *La terminologie, Théorie, méthode et applications*, traduction J. Humbley et M. Cormier, Armand Colin, Paris / Presses de l'Université d'Ottawa.
- CABRÉ, M.-T. (2000), « Sur la représentation mentale des concepts : bases pour une tentative de modélisation », *Le sens en terminologie*, H. Béjoint et P. Thoiron dir., Presses universitaires de Lyon.
- Délégation Générale à la Langue Française (DGLF), <http://www.dglf.culture.gouv.fr/>
- EuroDicAutom, <http://www.agris.be/fr/research/dico.html>
- FRADIN, B. (1984), « Anaphorisation et stéréotypes nominaux », *Lingua* N° 64, Elsevier Science Publisher B.V., Pays-Bas.
- GAUDIN, F. (1993), *Pour une socioterminologie*, Publications de l'université de Rouen.
- GOUADEC, D. (1993), *Terminologie et terminotique, outils, modèles et méthodes*, Actes de la 1<sup>ère</sup> Université d'automne en terminologie, Rennes 2, La maison du dictionnaire, Paris.
- Grand Dictionnaire Terminologique*, <http://www.olf.gouv.qc.ca/>
- GROSS, M., (1997), « Synonymie, morphologie dérivationnelle et transformations », *Langages* N° 128 *La synonymie*, Larousse, Paris.
- HUMBLEY, J. (2001), « Quelques enjeux de la dénomination en terminologie », *Cahiers de pragmatique* N° 36, Université Paul Valéry, Montpellier.
- KLEIBER, G. (1984), « Dénomination et relations dénominatives », *Langages* N° 76, Larousse, Paris.
- LEHMANN, A. et MARTIN-BERTHET, F. (2003), *Introduction à la lexicologie, Sémantique et morphologie*, Nathan Université, Paris.
- MEJRI, S. (1997), *Le figement lexical. Descriptions linguistiques et structuration sémantique*. Publications de la Faculté des Lettres de la Manouba, Tunis.
- MEJRI, S. (2000), « Figement et dénomination », *Meta*, XLV-4, Presses de l'Université de Montréal.
- MORTUREUX, M.-F. (1997), *La lexicologie, entre langue et discours*, Sedes, Paris.
- Office de la Langue Française, <http://www.olf.gouv.qc.ca/>
- PETIT, G. (1998a), « Remarques sur la structuration sémiotique des locutions familières » *Le figement lexical*, Actes des Premières Rencontres Linguistiques Méditerranéennes, CERES, Tunis.



*Gérard Petit*

- PETT, G. (1998b), « Un phénomène d'hybridation sémantique et sémiotique, les noms familiers », *Le français moderne*, Tome LXVI N° 1, CILF, Paris.
- PETT, G. (1998c), « Approche lexicale et sémantique du vocabulaire familier », *Cahiers de lexicologie* N° 72-1, INaLF-CNRS, Didier Érudition, Paris.
- PETT, G. (2000), « Autonymie et dénomination », Actes du colloque *Autonymie*, Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris.
- PETT, G. (2001), « Dénomination et lexique », *Journal of French Language Studies* N° 11, Cambridge University Press.
- PETT, G. (2004) (à paraître) « Polysémie et dénomination ».
- PUTNAM, H. (1985), « Signification, référence et stéréotypes », *Philosophie* N° 5, Editions de minuit, Paris.
- REY-DEBOVE, J. (1997), « La synonymie ou les échanges de signes comme fondement de la sémantique », *Langages* N° 128 *La synonymie*, Larousse, Paris.
- SAGER, J. (2000), « Pour une approche fonctionnelle de la terminologie », *Le sens en terminologie*, H. Béjoint et P. Thoiron dir., Presses universitaires de Lyon.
- SLODZIAN, M. (2000), « L'émergence d'une terminologie textuelle et le retour du sens », *Le sens en terminologie*, H. Béjoint et P. Thoiron dir., Presses universitaires de Lyon.
- TEMPLE, M. (1996), *Pour une sémantique des mots construits*, Presses universitaires du Septentrion, Lille.
- Vocabulaire d'Internet*, <http://www.olf.gouv.qc.ca/>